CANADA PROVINCE DE QUÉBEC



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-CÔTE-NORD

AVIS PUBLIC

est, par les présentes, donné à toute la population de la Municipalité Régionale de Comté de La Haute-Côte-Nord :

QUE le *Règlement 139-2-2021 aux fins de modifier le Règlement de zonage 139-2017*, adopté par le conseil de la MRC le 30 juin 2021, est entré en vigueur le 5 juillet 2021, conformément à la loi.

Donné aux Escoumins, ce 6e jour de juillet 2021.

Directeur général